

CONSEIL ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 juin à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etaient excusés et représentés :

M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice DE FRANCOIS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2025/04/01F

Liste des créances des contrevenants décédés

Plus d'un tiers des véhicules mis en fourrière ne sont pas restitués à leur propriétaire. Le tarif applicable aux contrevenants qui ne récupèrent pas leur véhicule est encadré réglementairement et fixé à 226 € pour les véhicules 4 roues motorisés et 113 € pour les 2 roues motorisés.

Sur la période de facturation des exercices 2020 à 2025 et selon l'état des restes à recouvrer issu du logiciel HELIOS, on peut distinguer :

- 2 contrevenants déclarés décédés après la mise en fourrière de leur véhicule pour la somme de 339€,
- 11 contrevenants déclarés décédés avant la mise en fourrière de leurs véhicules pour la somme de 2. 486€. Cette situation laisse à penser que le changement de propriétaire n'a pas eu lieu lors de la cession du véhicule par ce dernier ensuite décédé. METPARK n'a, dans ce cas-là, aucun moyen de connaître le nouveau propriétaire, ce qui rend impossible le recouvrement forcé.

En accord avec l'agent comptable, le recouvrement de ces créances ne peut donc raisonnablement aboutir.

La régie METPARK fourrière propose d'annuler les 13 créances de ces contrevenants pour la somme totale de 2.825 € dont vous trouverez les listes des titres de recettes jointes à la présente délibération (annexe 1).

Aussi il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser la Régie à annuler les titres des contrevenants décédés pour la somme de 2.825€.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 juin 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

METPARK FOURRIERE

LISTE DES CREANCES DES CONTREVENANTS DECEDES AVANT MISE EN FOURRIERE

IMMATRICULATION	ANNEE	N°TITRE	BORDEREAU	DATE DE MISE EN FOURRIERE	DATE DE DECES	MONTANT DE LA CREANCE ANNULEE
4644-NK-33	2020	12188	250	22/10/2020	15/03/2020	226,00 €
CB-469-CL	2023	1456	52	06/04/2023	01/05/2022	226,00 €
BF-304-QH	2024	522	44	21/02/2024	03/01/2024	226,00 €
2557-RJ-33	2024	2731	148	25/10/2024	28/07/2023	226,00 €
AR-414-DJ	2024	1773	115	14/08/2024	17/06/2016	226,00 €
BQ-978-CD	2024	2543	143	15/10/2024	06/08/2023	226,00 €
AC-296-YE	2024	1451	106	26/07/2024	05/04/2023	226,00 €
3349-SN-65	2024	1871	116	24/05/2024	10/12/2016	226,00 €
FN-034-TW	2024	1925	117	17/06/2024	22/08/2021	226,00 €
CF-477-JZ	2024	2277	133	24/09/2024	22/02/2023	226,00 €
AI-604-SA	2025	250	12	16/10/2024	22/11/2023	226,00 €
						2 486,00 €

LISTE DES CREANCES DES CONTREVENANTS DECEDES APRES MISE EN FOURRIERE

IMMATRICULATION	EXERCICES	N°TITRE	BORDEREAU	DATE DE MISE EN FOURRIERE	DATE DE DECES	MONTANT DE LA CREANCE ANNULEE
AV-808-V	2024	1929	117	17/07/2020	29/11/2021	113,00 €
BG-015-ZZ	2025	734	30	29/01/2025	16/04/2022	226,00 €
						339,00 €

